Cette vidéo vous est présentée par

RÉNOFUTÉ

Avec le soutien financier de nos partenaires

FAIRE AVEC TOUS ÉCO-CONFORTABLES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

ardèche LE DEPARTEMENT

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Annonay Rhône AGGLO

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE ARCHE Agglo

ASU Ardèche des Sources et Volcans COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ardèche Rhône Coiron COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BASSIN D'AUBENAS COMMUNAUTÉ

Berg & Coiron communauté de communes

draga communauté de communes

GORGES DE L'ARDÈCHE L'INTERCO

Montagne d'Ardèche Communauté de Communes

PAYS BEAUME DROBIE

PAYS DES VANS EN CÉVENNES

VALD'AY Communauté de communes

VAL DE LIGNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉNOFUTÉ

Les différentes aides à la rénovation énergétique

Mise à jour le 1er septembre 2021

www.alec07.org

RÉNOFUTÉ

Espace Conseil FAIRE 07

Un service :

D'intérêt général
Gratuit
Indépendant
Sans intérêt commercial

Notre mission :

Répondre aux enjeux de **lutte contre le changement climatique** en favorisant **la massification** de la **rénovation énergétique complète.**

Des conseils :

Techniques
Financiers
Environnementaux

ESPACE CONSEIL FAIRE :

CHIFFRES CLÉS EN 2020

4 552
actes de conseil (téléphone et mail)

3 405
ménages informés

654
rendez-vous dans nos permanences

89 % de nos usagers satisfaits du service (enquête de satisfaction ADEME)

(Évaluation des montants de travaux selon l'étude OPEN de l'ADEME)

Pour aller plus loin : Consulter le bilan d'activité 2020

RÉNOFUTÉ

Contacter un conseiller FAIRE

RÉNOFUTÉ NORD et SUD

Tel : 04 75 35 87 34
Du mardi au vendredi (9h-12h30 et 13h30-17h)

Mail : faire@alec07.org

18 lieux de permanences sur RDV

PORTE DE DROME ARDECHE

Tel : 04 75 02 00 90

renov-habitat-durable@valenceromansagglo.fr

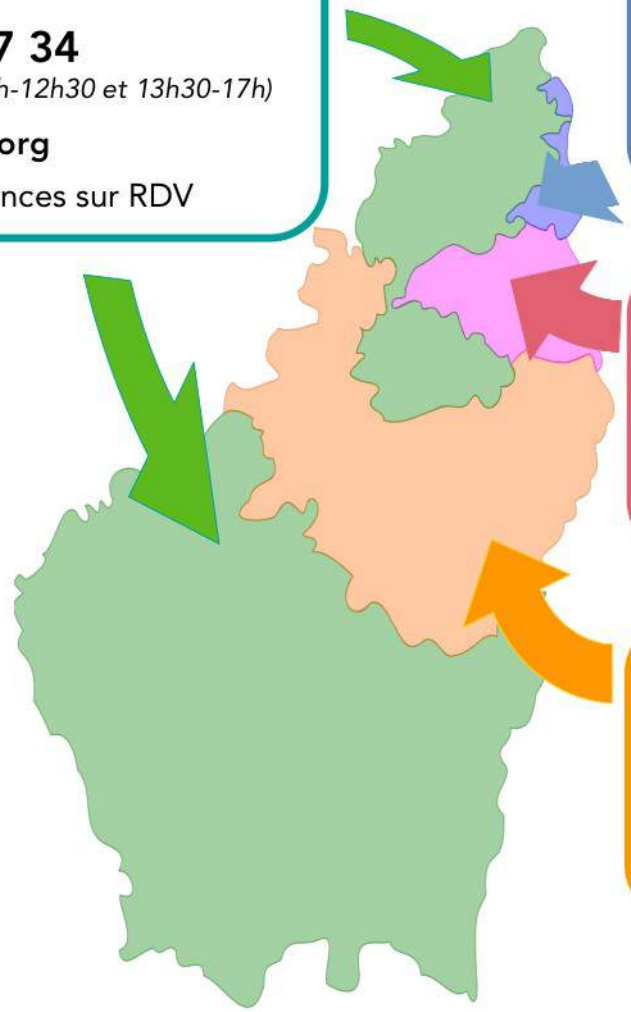

ARCHE AGGLO

Tel : 04 75 07 07 57

Mail : habitat@archeagglo.fr

2 lieux de permanences sur RDV

RÉNOFUTÉ CENTRE

Tel : 04 84 79 11 23
Du lundi au vendredi (9h-12h et 13h30-17h30)

Mail : centre07@renofute.fr

10 lieux de permanences sur RDV

RÉNOFUTÉ

Tour d'horizon des aides financières :

Sous condition de ressources :

Agence nationale de l'habitat Anah

HABITER MIEUX sérénité

Éventuellement Collectivités Locales

CAISSES DE RETRAITE

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Sans condition de ressources :

Éco-prêt 0 % Pour la rénovation énergétique de l'habitat

TVA Réduite

RÉNOFUTÉ

Quels profils de revenus ?

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) *Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition*			
	REVENU Bleu	REVENU Jaune	REVENU Violet	REVENU Rose
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

RÉNOFUTÉ

ANAH
Habiter mieux Sérénité

Une aide pour les bouquets de travaux, avec un accompagnement

HABITER MIEUX sérénité

Agence nationale de l'habitat Anah

Pour qui ?

Propriétaires **occupants** de profil **bleu et jaune (très modestes + modestes)**

Pour quoi ?

Bouquet de travaux permettant un **gain énergétique** d'au moins 35 %

Exemple :
Isolation des murs + isolation des combles

Quelles aides ?

Jusqu'à :
18 000 € pour les très modestes
12 500 € pour les modestes
Sur un montant maximum de 30 000 € de travaux

+ 2 bonus (sortie de passoire **1500€** / BBC **1500€**)

Quelles conditions ?

Habitation de **plus de 15 ans**
Occuper le logement en tant que résidence principale pendant **au moins 6 ans**
AMO obligatoire

Ne pas solliciter en parallèle les CEE ou MaPrimeRénov'

ANAH
Habiter mieux Sérénité

Les étapes :

Inscription en ligne sur monprojet.anah.gouv.fr (pour voir le tuto, cliquez ici), puis :

- Ne pas signer les devis avant le dépôt du dossier
- Un dossier avec 1 seul poste de travaux (fenêtre, isolation des combles, chaudière…) n'est pas éligible

RÉNOFUTÉ

ANAH
Louer mieux

Une aide pour les bouquets de travaux, avec un accompagnement

LOUER MIEUX
Logement loué fiscalité optimisée

Agence nationale de l'habitat Anah

Pour qui ?

Propriétaires **bailleurs**
quels que soient leurs revenus

Pour quoi ?

Bouquet de travaux permettant un **gain énergétique** d'au moins **35 %**

Passer en étiquette **D** minimum

Quelles aides ?

Jusqu'à :
15 000€ par logement
1 500€ prime habiter mieux par logement

Sur un montant maximum de 60 000 € de travaux
Défiscalisation de 50 à 85 % des revenus locatifs

Quelles conditions ?

Habitation de **plus de 15 ans**

Conventionner avec l'ANAH
*- louer le logement en tant que résidence principale pendant au moins **9 ans***
*- avec des **loyers plafonnés***
*- louer à des **ménages ayant des ressources inférieures aux plafonds** fixés par l'ANAH*

AMO obligatoire
Ne pas solliciter en parallèle les CEE ou MaPrimeRénov'

RÉNOFUTÉ

MaPrimeRénov'

> Un forfait fixe poste par poste
> Une démarche sur internet

Pour qui ?

Pour les propriétaires :

- **Occupants** (résidence principale)
- **Usufruitier**
- **Bailleurs**
- **En copropriétés** (partie privative)

Pour quoi ?

Nombreux travaux
de rénovation énergétique
(avec certaines exceptions comme l'isolation des combles perdus et du plancher bas)

Quelles aides ?

Jusqu'à 20 000 € mobilisable sur 5 ans

Exemples d'aides pour les profils « bleus » :

75 €/m² pour l'isolation extérieure des murs
25 €/m² pour l'isolation des rampants
10 000 € pour une chaudière à granulés
4 000 € pour un chauffe-eau solaire
4 000 € pour une ventilation double flux...

Quelles conditions ?

Habitation de **plus de 2 ans**
Artisan RGE

Ne pas solliciter en parallèle l'aide ANAH
« Habiter mieux sérénité »

RÉNOFUTÉ

MaPrimeRénov'

Les étapes :

Inscription en ligne sur www.mapriemerenov.gouv.fr (pour voir le tuto, cliquez ici)

- **Ne pas signer les devis avant la création du dossier**
- **Le remplacement d'ancien double vitrage n'est pas éligible**

RÉNOFUTÉ

MaPrimeRénov' Copropriété

Pour qui ?

Pour le **Syndicat des copropriétaires**

Pour quoi ?

Bouquet de travaux sur les parties collectives permettant un **gain énergétique** d'au moins **35 %**

Quelles aides ?

3 750 €/log pour une rénovation globale
500 €/log bonus sortie de passoire
500 €/log bonus BBC

Primes pour les profils bleus et jaunes de 750 à 1500 € par logement

180 €/logement AMO

Quelles conditions ?

Bâtiment de **plus de 15 ans**
Artisan RGE

75 % de lots d'habitation principale

Immatriculé

RÉNOFUTÉ

CEE ou Prime énergie

Les aides des fournisseurs d'énergie

> Une aide variable par poste de travaux
> Une démarche sur internet

Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pour qui ?

Pour tous :

- **Propriétaires** (résidence principale ou secondaire)
- **Bailleurs**
- **Locataires**
- **Occupants à titre gratuit**
- **Syndicat des copropriétaires**

Pour quoi ?

Travaux de rénovation énergétique de manière générale

Quelles aides ?

Aides variables selon le niveau de ressources

Exemple :
***Prime « Coup de pouce »** de **4 500 €** pour remplacer une chaudière fioul par une chaudière à granulés pour les ménages « bleus »*

Quelles conditions ?

Habitation de **plus de 2 ans**
Artisan RGE

Ne pas solliciter en parallèle l'aide « Habiter mieux sérénité »

RÉNOFUTÉ

Coup de pouce rénovation globale

Les aides des fournisseurs d'énergie

Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pour qui ?

Pour tous :

- **Propriétaires** (résidence principale ou secondaire)
- **Bailleurs**
- **Locataires**
- **Occupants à titre gratuit**
- **Syndicat des copropriétaires**

Pour quoi ?

Travaux de rénovation énergétique permettant un **gain énergétique** d'au moins **55 %**

Quelles aides ?

Aides variables en fonction du gain énergétique
Prime « Coup de pouce » *de* **150 à 500 €/MWh** *économisé*

Exemple : habitation en classe F de 100m2 qui bascule en B avec une prime qui peut aller jusqu'à 9 640 €

Quelles conditions ?

Habitation de **plus de 2 ans**
Faire appel à une entreprise labellisée RGE « offre globale »

Ne pas solliciter en parallèle l'aide « Habiter mieux sérénité »

RÉNOFUTÉ

Eco-prêt à taux zéro (Eco PTZ)

Éco-prêt 0 %
Pour la rénovation énergétique de l'habitat

Pour qui ?

Propriétaires occupants, bailleurs et SCI
sans conditions de ressources

Pour quoi ?

Nombreux travaux de rénovation énergétique

Quel montant ?

(prêt sur 15 ans)

	Action seule	Bouquet de travaux		Performance énergétique globale
		2 travaux	3 travaux ou plus	
Montant maximal d'un prêt par logement	15 000 €* (7 000 € pour les parois vitrées)	25 000 €*	30 000 €	30 000 €

* Depuis le 21 août 2019

Quelles conditions ?

Habitation de **plus de 2 ans**
Artisan RGE

RÉNOFUTÉ

Les cumuls d'aides

Propriétaire occupant

Profil bleu et jaune

- Habiter Mieux sérénité + Caisses de retraite + Éco-prêt 0 % + TVA Réduite
- MaPrimeRénov' (Mieux chez moi, mieux pour la planète) + CEE Les certificats d'économies d'énergie + Caisses de retraite + Éco-prêt 0 % + TVA Réduite

Profil violet et rose

- MaPrimeRénov' (Mieux chez moi, mieux pour la planète) + CEE Les certificats d'économies d'énergie + Éco-prêt 0 % + TVA Réduite
- MaPrimeRénov' (Mieux chez moi, mieux pour la planète) + CEE Les certificats d'économies d'énergie + Éco-prêt 0 % + TVA Réduite

** Réno Globale* ** Réno Globale*

Propriétaire bailleur

- Habiter Mieux sérénité + Éco-prêt 0 % + TVA Réduite
- MaPrimeRénov' (Mieux chez moi, mieux pour la planète) + CEE Les certificats d'économies d'énergie + Éco-prêt 0 % + TVA Réduite

Consulter le guide des aides ici :

www.alec07.org

Réalisation

RÉNOFUTÉ

N'hésitez pas à revenir vers nous au

04 75 35 87 34

www.alec07.org